

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 septembre 2020

D'ACCÉLÉRATION ET DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE - (N° 3347)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 669

présenté par
M. Kasbarian

ARTICLE 25 BIS F

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« énergie renouvelable »,

les mots :

« énergies renouvelables ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.